



## Aide à la complémentaire santé : Beaucoup ne toucheront rien en 2026

Le 10 décembre 2025, une [Actu Capitale](#) arrivait dans nos boîtes mails annonçant : « *À partir de 2026, la Ville fait évoluer son dispositif de participation à la complémentaire santé. Découvrez les nouvelles modalités* » ... Quelle ne fut notre **découverte** !

**« Le montant reste inchangé [...] Il est compris entre 15 € et 23,75 € par mois. »**

Pourtant, la loi fixe la participation financière de la Ville à 50 % **minimum** (d'un montant fixé par décret à 30 euros), soit au minimum 15 euros par mois. La Ville est en droit d'augmenter sa part pour accompagner ses agents face à l'augmentation des tarifs des mutuelles.

**« Pour percevoir l'AFS, vous devez fournir une attestation de labellisation du contrat de complémentaire santé. Cela signifie que le contrat souscrit propose un panier de soins minimum, reconnu par l'État. »**

Votre contrat est labellisé ? Attention, pour beaucoup d'entre nous, il ne l'est pas !

» [Consulter la liste des contrats de mutuelle labellisées](#)

Depuis le printemps dernier, la **CFTC** alerte les agents et exhorte la Ville à adopter un projet qui garantisse une meilleure protection, en augmentant son barème ou en mettant en place un **contrat collectif pour l'ensemble des agents**. Cette réforme doit être l'occasion pour la Ville de Paris de renforcer son accompagnement en faisant le choix d'une allocation qui reflète le cout réel des contrats de complémentaires santé.

Combien d'agents ayant fait le choix de « petits contrats » pour des raisons économiques vont tout simplement perdre l'aide perçue jusqu'à présent ? Pourquoi ? Parce que le surcoût d'un nouveau contrat, labellisé, ne sera pas couvert par la faible compensation actuellement proposée par la Ville.

Pour que tous les personnels puissent bénéficier d'une complémentaire santé digne, la **CFTC** demande à la Ville d'augmenter sa participation d'un montant qui soutienne réellement la souscription d'un contrat labellisé pour toutes et tous !

**La CFTC à vos côtés  
Pour vous défendre et vous informer**